

Formation et accompagnement : des leviers pour la promotion de la santé en prison

Valérie Lemonnier,
chargée de projet et d'ingénierie,
Christine Ferron,
directrice,
Instance régionale d'éducation
et de promotion de la santé de Bretagne
(Ireps), Rennes.

L'amélioration de la cohérence et de la qualité des actions de santé menées en prison par l'ensemble des acteurs du soin en interne et par les intervenants extérieurs est un objectif de longue date. « L'existence d'un cloisonnement entre les différentes professions de santé (...) entraîne une incapacité de poser, à partir d'une démarche collective cohérente et évaluée, les éléments pour construire et conduire un projet global de santé » : telle était la problématique soulevée dès 2009 par les professionnels des unités de consultations et de soins ambulatoires (Ucsa) – aujourd'hui unités sanitaires (US) – dans un groupe de travail animé par la Direction régionale des affaires sanitaires et sociales (Drass) de Bretagne.

Plusieurs hypothèses étaient alors posées pour expliquer ce constat : le besoin de clarifier des concepts fondamentaux comme celui de « projet de santé global », la méconnaissance réciproque des différents groupes professionnels impliqués, et une coordination des actions de santé insuffisamment identifiée.

Peu de temps après sa création, en 2010, l'Agence régionale de santé (ARS) de Bretagne a sollicité l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (Ireps) pour élaborer des pistes d'accompagnement des cadres de santé des US et des infirmières des sept

établissements pénitentiaires de la région. Il s'agissait de soutenir ces professionnels en vue du développement, dans leurs services, d'un projet prenant appui sur la promotion de la santé.

Les équipes de soins au cœur du dispositif

Trois années se sont écoulées entre la réflexion initiée par la Drass et l'émergence des premières propositions d'accompagnement par l'Ireps. La finalisation de cette offre d'accompagnement ne pouvait s'imaginer sans sa validation par les personnels de santé, dont il était essentiel d'obtenir l'adhésion.

En 2013, avec le soutien de l'ARS, quarante-cinq professionnels des US ont été rencontrés et interrogés sur leurs attentes. Deux réunions ont eu lieu sur chaque site (*établissement pénitentiaire, NDLR*), l'une avec les professionnels des US et l'autre avec le directeur de l'établissement, les cadres de santé et un cadre du service pénitentiaire d'insertion et de probation (Spip). Les attentes des professionnels ont été recueillies à l'aide d'un guide d'entretien. Quatre priorités partagées ont ainsi émergé :

- l'acquisition de méthodes et d'outils pour mieux identifier les besoins des détenu(e)s et permettre une individualisation des parcours alliant prise en charge médicale et sociale : « Ils (les détenus) n'ont pas le même rapport à la santé que la population « ordinaire » ; « On a des pratiques centrées, pas de réseau » ;

- la connaissance des principes d'intervention de la promotion de la santé qui soutiennent une approche globale de la santé des détenu(e)s : « Avoir des valeurs communes sur la promotion

de la santé, avec qui ? (sous-entendu : les autres professionnels de santé ? les personnels pénitentiaires ?) » ;

- l'aide à la mise en place d'instances pour permettre le décroisement, le soutien à l'élaboration et à la conduite du projet d'éducation pour la santé de l'établissement : « Ne plus être dans la mise en place artisanale des actions », « C'est difficile de faire des actions collectives » ;

- une réflexion à l'échelle de la région : « Rencontrer les autres professionnels, échanger avec d'autres soignants, sur les pratiques, les projets, les supports ».

Une validation conditionnée à des engagements institutionnels

À l'automne 2013, à la demande de l'Ireps, l'ARS a réuni les équipes de soins somatiques et psychiatriques pour une présentation et une validation de l'offre de formation et d'accompagnement (*voir ci-après*). À cette occasion, les équipes ont unanimement évoqué les difficultés dues notamment au manque de personnel, qui pourraient empêcher leur implication dans ce dispositif, en soulignant que ces obstacles ne pourraient être levés que par des engagements institutionnels. L'ARS leur a alors accordé des moyens financiers complémentaires pour des remplacements et la prise en charge des frais de déplacements et de restauration.

Une offre intégrée de formation, d'échange de pratiques et d'accompagnement sur site

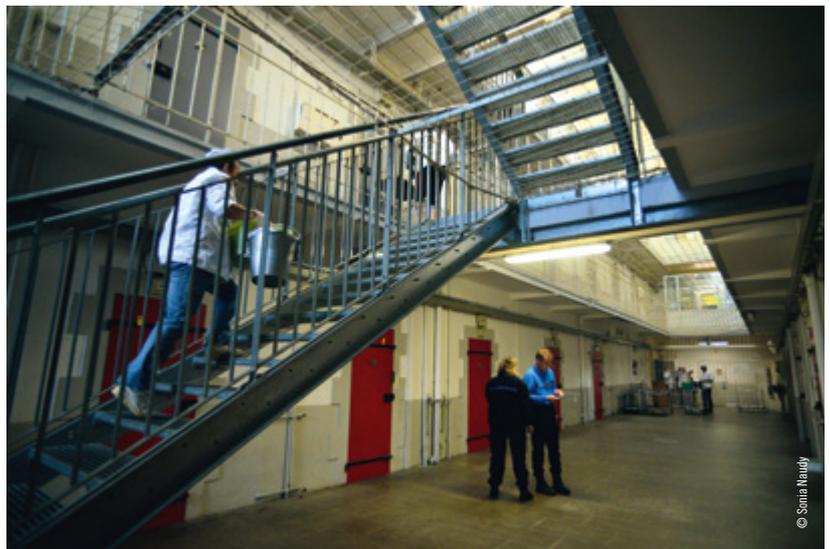
Cette offre, mise en œuvre en 2014 *via* trois modules, se poursuivra en 2015 (*voir ci-après*). Elle a pour ambition de renforcer les compétences des professionnels dans l'implantation

d'une démarche de promotion de la santé au sein des unités sanitaires et au-delà, dans le cadre de leurs collaborations avec les services des établissements pénitentiaires (par exemple : Spip, restauration centrale, sport, parcours d'exécution de peine) et avec

les partenaires extérieurs (par exemple : Csapa, Aides, associations néphalistes, etc.). Trente et un professionnels auront ainsi été formés fin 2014.

Constituer un seul groupe en formation sur la région étant inenvisageable, ce dispositif est décliné de façon identique sur deux sites. Le premier regroupe les équipes des unités sanitaires de Brest, Ploemeur, Vannes et la formation se déroule dans les locaux de l'antenne 29 de l'Ireps. Le second site rassemble les équipes de Saint-Brieuc, Saint-Malo, Rennes et Vezin dans les locaux de l'antenne 35 à Rennes.

Trois modules de formation se sont déroulés depuis janvier 2014. « *Réfléchir à l'éthique amène toujours des réflexions ultérieures et un questionnement par rapport à sa pratique professionnelle et ses positionnements* » écrivait un participant, en avril 2014, dans son évaluation du premier module de deux jours : « Éthique et pratiques en promotion de la santé dans le contexte du milieu carcéral ». En juin, des participants au deuxième module : « Précarité et santé en milieu pénitentiaire » qui s'est déroulé sur une journée relevaient comme points forts : « *l'amélioration du regard sur la précarité* », « *la nécessité de partir de la demande des détenus en tenant compte de leurs priorités* ». Le troisième module de deux jours consacré à « la mise en œuvre d'un projet de promotion de la santé » a pris appui sur le référentiel d'intervention élaboré par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes), tandis que le dernier module de deux jours



© Sama Naudy

L'ESSENTIEL

- ▶ En région Bretagne, l'Ireps a été chargée par l'agence régionale de santé de former à la promotion de la santé les professionnels des unités sanitaires intervenant dans les établissements pénitentiaires.
- ▶ L'objectif est de créer une culture commune et de faire travailler ensemble ces intervenants qui, en l'absence de méthodes ou d'outils, ont des difficultés à conduire un projet global de promotion de la santé.
- ▶ Après avoir recueilli les attentes des professionnels, quatre sessions ont permis de former trente et un d'entre eux en 2014. La rencontre inter-établissements et le décroisement ont été largement plébiscités.

en janvier 2015, portera sur « l'animation d'actions collectives en éducation pour la santé auprès de personnes incarcérées ».

Deux séances d'échanges de pratiques seront ensuite proposées, l'une sur la procédure et les outils de l'entretien d'accueil, l'autre sur les items pour rendre compte quantitativement et qualitativement de la démarche de promotion de la santé dans le bilan des US.

En complément, chaque établissement pénitentiaire bénéficie d'un accompagnement spécifique par un chargé de projets et d'ingénierie de l'Ireps. L'enjeu est double : soutenir les professionnels formés en vue du transfert des acquis de la formation auprès de leurs collègues des US qui n'ont pas pu y participer ; et aider ces équipes à impulser un projet de promotion de la santé à l'échelle de l'établissement, avec les partenaires pénitentiaires.

Une forte adhésion des professionnels, toujours à soutenir

Les trente et un participants à la formation ont exprimé un niveau élevé de satisfaction. La rencontre inter-établissements et le décroisement sont largement plébiscités. Ainsi, « *les échanges avec les autres unités sanitaires* », « *la mixité des groupes* » (maison d'arrêt/centre de détention, cadres/infirmiers, somatique/psychiatrique), « *connaître les problématiques des autres centres pénitentiaires* », sont autant de points forts cités par les participants.

Cependant, si différentes fonctions professionnelles sont bien représentées sur le site 1, il n'en va pas de même sur le site 2, composé essentiellement de

personnel infirmier. L'accompagnement devient alors un outil indispensable pour que la dynamique engagée continue d'être portée aussi bien par les interlocuteurs institutionnels que par le personnel technique. En outre, les besoins des services étant prioritaires, les professionnels ne peuvent pas toujours être assidus à la formation, à leur grand regret.

L'objectif de l'Ireps est aujourd'hui de maintenir le cap et de poursuivre la mise en œuvre de ce dispositif jusque fin 2015 pour la formation, et au-delà pour l'accompagnement. Un dispositif qui « *rassure sur nos pratiques* », disent certains professionnels, et qui est identifié par d'autres comme « *un renfort à la motivation* ».

Rejoindre le plus possible de professionnels du soin des US et les soutenir dans l'impulsion et la coordination de projets co-construits avec les partenaires pénitentiaires sont des atouts pour garantir l'élaboration d'un projet global de santé en milieu pénitentiaire et c'est à cela que nous allons nous employer. ■